

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONVENTION COLLECTIVE DES ACI (ateliers chantiers d'insertion) **Une première victoire pour le SYNESI**

Paris, le 15 novembre 2011.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, le SYNESI (Syndicat National des employeurs Spécifiques d'Insertion) vient de signer avec les organisations syndicales la convention collective qui s'attache à développer les droits des salariés dans les ateliers chantiers d'insertion.

Parce que la vocation du SYNESI est de reconnaître les droits des salariés quel que soit leur type de contrat, cette convention collective, qui officialise de fait la branche professionnelle des ACI, est une première victoire.

Une victoire pour les 75 000 salariés des ACI. L'extension du champ d'application du 10 décembre 2007 a été considérée comme « l'acte de naissance » de cette convention collective nationale. Reconnaisant les ACI comme une branche à part entière, elle a permis aux partenaires sociaux de négocier dans un cadre clairement établi pour aboutir à la signature de la convention collective des ateliers et chantiers d'insertion.

Cette première avancée permet ainsi chaque année à près de 75 000 salariés* -et plus largement à plus de 150 000 personnes indirectement touchées- de bénéficier des acquis et des progrès de cette nouvelle convention collective, en particulier dans les domaines de la prévoyance, de la formation ou du dialogue social.

Une avancée qui appelle de nouveaux combats. Si à ce jour, seuls deux accords sont étendus (les emplois repères et les classifications rémunérations), le SYNESI entend bien aller plus loin. Il vient de déposer la convention dans son ensemble et en a demandé l'extension afin que la totalité des accords s'applique à tous les ACI implantés en métropole et dans les DOM.

Cette reconnaissance effective de la branche et la finalisation d'un Contrat d'Etude Prospective (CEP) avec les partenaires sociaux, l'Etat et l'OPCA désigné par la branche (Uniformation) doivent aboutir rapidement à la mise en place d'un observatoire de branche.

Parce que le SYNESI est le syndicat des employeurs d'une branche résolument placée dans l'économie sociale et solidaire, il réaffirme sa volonté d'être présent et actif au sein de toutes les instances de ce secteur et de faire entendre ses positions auprès de tous les acteurs qui la composent.

Des ambitions au service de la lutte contre la précarisation de la société et du développement de l'emploi. Alors que les récents résultats de l'enquête de l'Insee sur la pauvreté en France ont confirmé l'intensification et l'augmentation de la précarité en France, le SYNESI se félicite que l'aboutissement des négociations facilite le retour à l'emploi durable des salariés en parcours d'insertion par le développement de la formation, permette la reconnaissance de nouveaux droits à tous les salariés des ACI comme la prévoyance pour les grands risques (sans ancienneté avec une portabilité maximum de 9 mois) et assure des minima conventionnels pour les milliers de salariés permanents.

Créé le 19 juin 2006 par 4 réseaux de l'insertion économique (Chantier école, Cocagne, Coorace et Tissons la solidarité), le SYNESI syndicat d'employeurs, qui compte 180 adhérents travaille actuellement à la mise en place des 4 commissions paritaires nationales : négociation - recours et interprétation - prévoyance - emploi formation. Il est adhérent à l'USGERES depuis janvier 2008.

Partenaires du SYNESI : - CHORUM - CROIX ROUGE - MACIF - UNIFORMATION

www.synesi.fr

* nombre de personnes ayant travaillé dans les ACI en 2010